



## PETITE ENFANCE À GENÈVE : QUELLE OFFRE TERRITORIALE ?

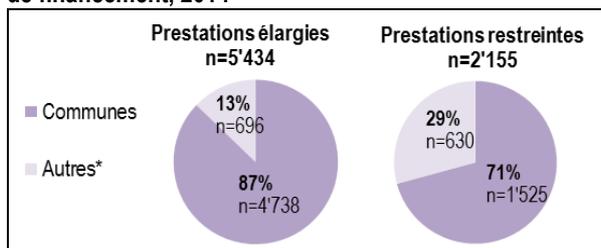
**C**oncilier vie familiale et vie professionnelle repose principalement sur les possibilités offertes aux familles pour confier leur enfant à des tiers durant les temps consacrés à l'activité professionnelle. Ainsi, la présence de structures d'accueil de la petite enfance à proximité du lieu de résidence des familles joue un rôle important.

Cette note, élaborée à partir des résultats du relevé statistique effectué par l'OCPE<sup>1</sup>, présente la répartition territoriale des structures d'accueil collectif de la petite enfance dans le canton de Genève. Existe-t-il des disparités territoriales concernant l'offre d'accueil préscolaire dans le canton de Genève ? Comment l'offre d'accueil se répartit-elle sur le territoire genevois, notamment entre les différents types d'accueil collectif ?

### UN ACCUEIL COLLECTIF PRINCIPALEMENT SUBVENTIONNÉ PAR LES COMMUNES

Actuellement, ce sont les communes genevoises qui financent<sup>2</sup> principalement les structures d'accueil collectif de la petite enfance. À la fin de l'année 2014, sur l'ensemble du territoire cantonal, 87% des places offertes dans les structures d'accueil collectif à prestations élargies (de type crèche, cf. Définitions) sont subventionnées par les communes (cf. également Focus n° 4). Des institutions de droit public<sup>3</sup> ou des entreprises<sup>4</sup> financent 10% des places<sup>5</sup> ; seules 3% ne reçoivent aucun financement.

### Répartition des places offertes dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance, selon la source de financement, 2014



\* Institutions de droit public, entreprises et aucun financement.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014).

Concernant les structures d'accueil collectif à prestations restreintes (de type jardin d'enfants), 71% des places sont subventionnées par les communes.

Plusieurs communes ont municipalisé<sup>6</sup> leurs structures d'accueil : structures à prestations élargies et à prestations restreintes (4 communes-villes)<sup>7</sup> ou uniquement structures à prestations restreintes (6 communes, dont 5 de moins de 10'000 habitants)<sup>8</sup>.

#### Définitions

##### Deux types de structures d'accueil collectif :

- Structures d'accueil à prestations élargies (PE) : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé
- Structures d'accueil à prestations restreintes (PR) : structures ne remplissant pas les trois conditions précédentes.

Cette nouvelle typologie précise celle couramment usitée qui distingue d'un côté les crèches (soit, à quelques exceptions près, les structures à prestations élargies) et de l'autre les jardins d'enfants/garderies (prestations restreintes)<sup>9</sup>.

##### Places d'accueil :

Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

##### Trois zones (45 communes) :

- Ville de Genève (1 commune)
- Communes-villes : plus de 10'000 habitants (11 communes)
- Petites communes : moins de 10'000 habitants (33 communes)

##### Un indicateur :

Taux d'offre : nombre de places subventionnées par une commune pour 100 enfants d'âge préscolaire<sup>10</sup> résidant dans la commune.

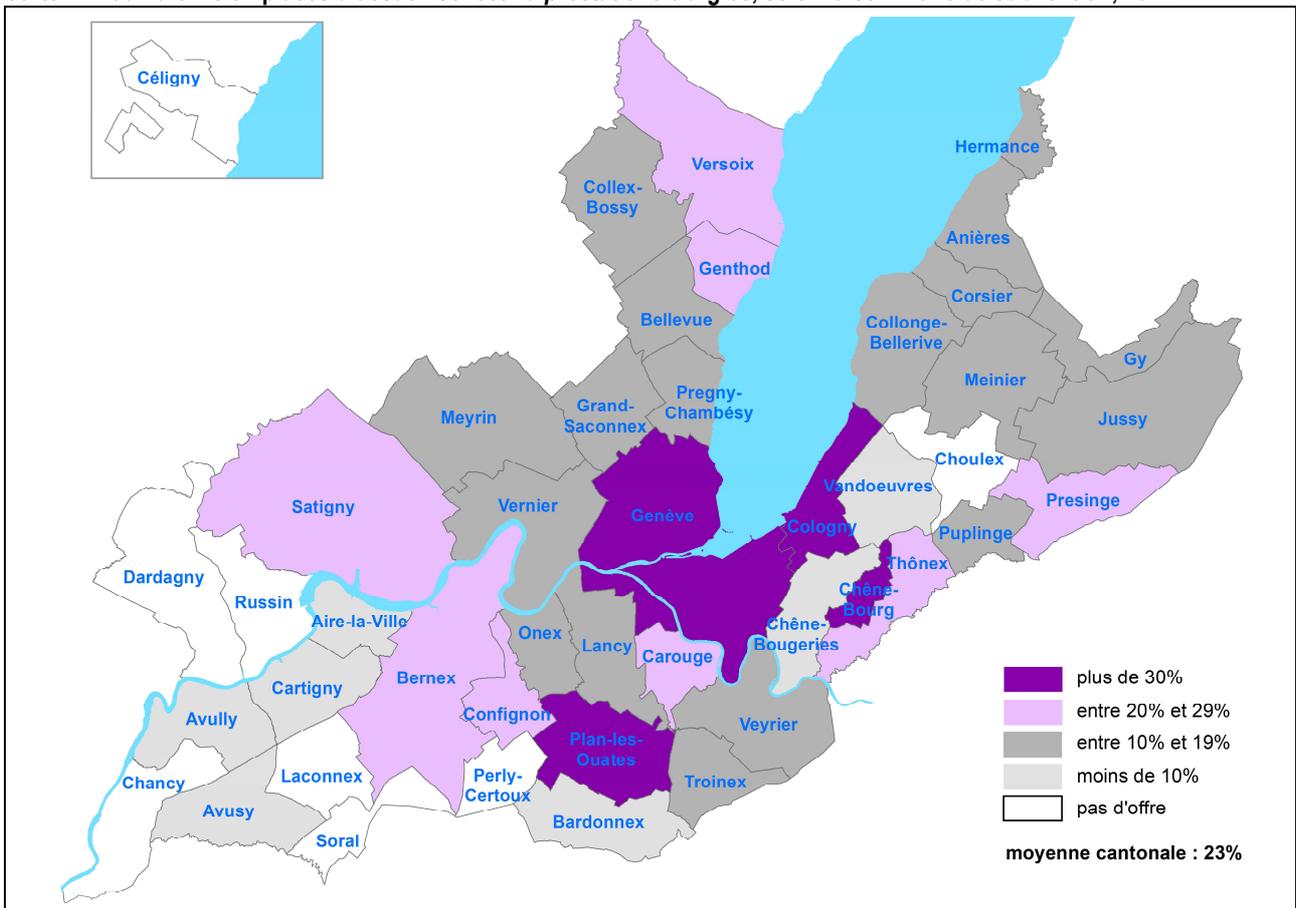
Pour observer les disparités territoriales, toutes les places subventionnées par les communes ont été prises en compte, ces places étant réservées prioritairement aux résidents de la commune<sup>11</sup>, ce qui n'est pas le cas des places bénéficiant d'autres sources de financement.

L'indicateur retenu est le taux d'offre<sup>12</sup> en places d'accueil collectif selon le type de structure d'accueil. Ce taux rapporte, pour une commune donnée, le nombre de places subventionnées par celle-ci au nombre d'enfants d'âge préscolaire résidant dans cette commune, bien que les places ne soient pas toujours localisées sur le territoire de la commune (cf. p.3, « Taille critique et solutions développées »).

À la fin de l'année 2014, sur l'ensemble du canton, on recense 4'738 places subventionnées par les communes dans les structures d'accueil collectif à prestations élargies, pour 20'420 enfants d'âge préscolaire résidant dans le canton. Cela correspond à un taux d'offre de 23 places subventionnées pour 100 enfants d'âge préscolaire.

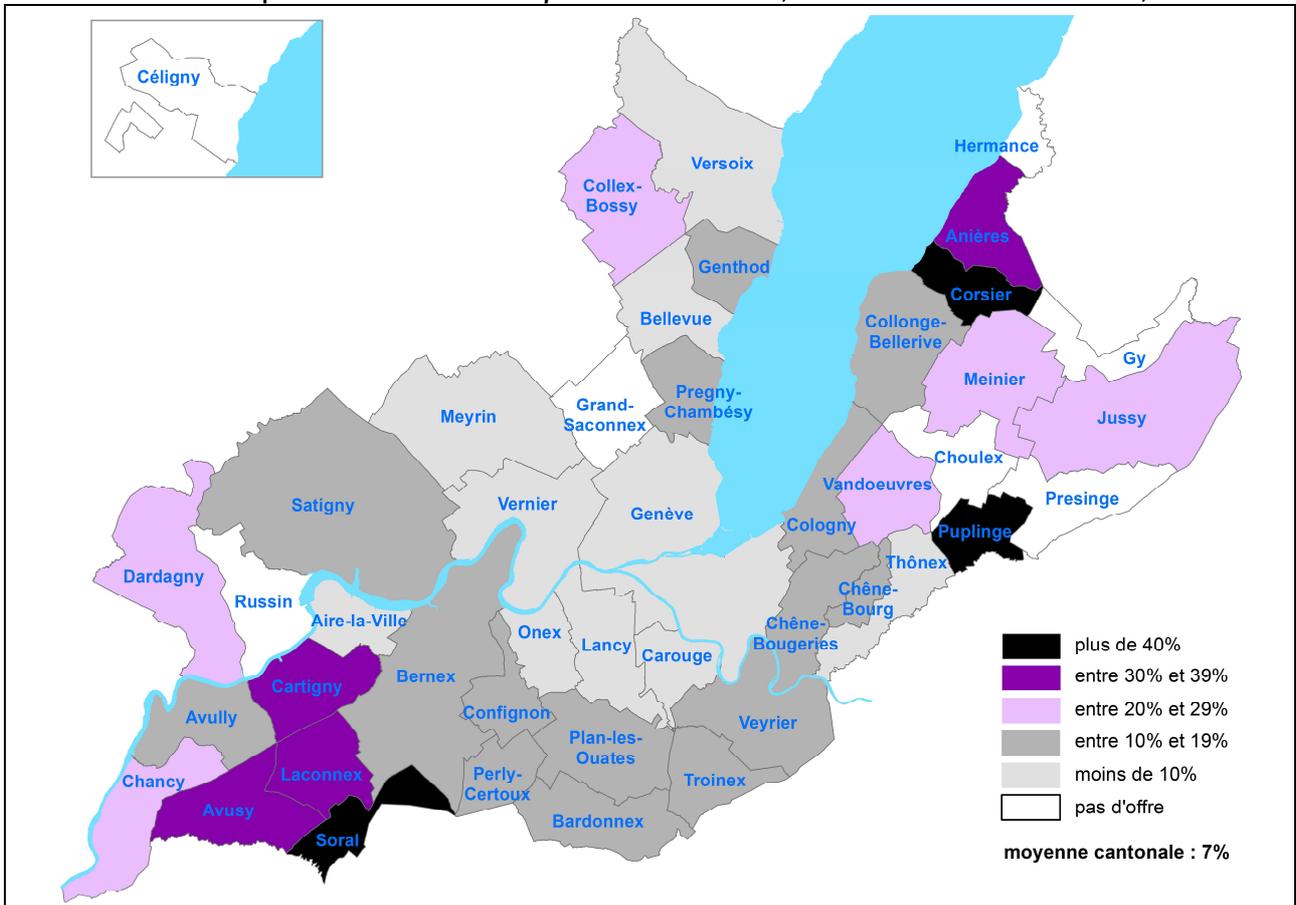
Dans les structures à prestations restreintes, on compte 1'525 places, ce qui correspond à 7 places subventionnées pour 100 enfants d'âge préscolaire<sup>13</sup>.

Carte 1 : Taux d'offre en places d'accueil collectif à prestations élargies, selon la commune de subvention, 2014



2

Carte 2 : Taux d'offre en places d'accueil collectif à prestations restreintes, selon la commune de subvention, 2014



## UNE OFFRE INÉGALEMENT RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

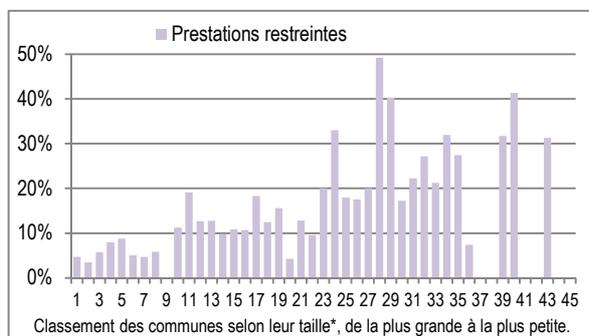
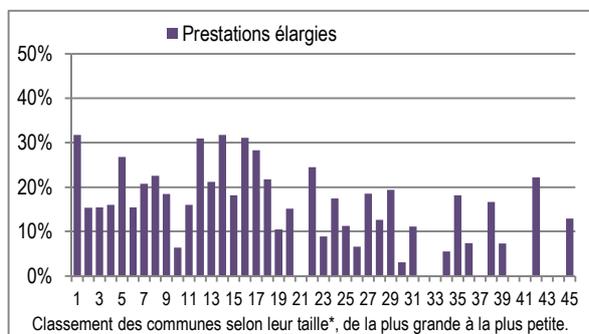
Le taux d'offre en places d'accueil à prestations élargies varie fortement d'une commune genevoise à l'autre : 8 communes ne subventionnent aucune place (Céligny, Chancy, Choulex, Dardagny, Laconnex, Perly-Certoux, Russin, Soral) et 4 communes ont un taux qui dépasse légèrement les 30% (Chêne-Bourg, Cologny, Ville de Genève, Plan-les-Ouates) ; la moyenne cantonale pour les prestations élargies s'élève à 23% (cf. *Carte 1* et *Annexe 1*).

Quant à l'offre en places d'accueil collectif à prestations restreintes, elle varie également beaucoup d'une commune genevoise à l'autre : 7 communes ne subventionnent aucune place (Céligny, Choulex, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Presinge, Russin) et 7 communes ont un taux qui dépasse les 30% (Anières, Avusy, Cartigny, Corsier, Laconnex, Puplinge, Soral), la moyenne cantonale s'élevant, pour ce type de prestations, à 7% (cf. *Carte 2* et *Annexe 1*).

### LIEN ENTRE TYPE D'OFFRE ET TAILLE DE LA COMMUNE

La majorité des communes genevoises (33 sur 45) disposent des deux types d'offre d'accueil collectif (prestations élargies et prestations restreintes) ; 4 communes subventionnent uniquement une offre d'accueil à prestations élargies (Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Presinge), 5 communes subventionnent exclusivement une offre à prestations restreintes (Chancy, Dardagny, Laconnex, Perly-Certoux, Soral) et 3 communes ne financent aucune place (Céligny, Choulex, Russin).

#### Taux d'offre en places d'accueil collectif, selon la taille\* de la commune de subvention, 2014



\* Population résidante au 31.12.2014 (OCSTAT).

Lecture: la plus grande commune (numéro 1), Ville de Genève, présente le taux d'offre en prestations élargies le plus élevé (32%); la plus petite commune (numéro 45), Gy, a un taux d'offre de 13%.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014). OCPM - Enfants d'âge préscolaire.

Parmi les communes qui ont une offre d'accueil à prestations élargies et à prestations restreintes, on observe un certain

lien entre le type d'offre et la taille de la commune. En effet, les grandes communes ont généralement une offre plus élevée en places d'accueil à prestations élargies, et inversement les petites communes ont une offre plus importante en accueil à prestations restreintes.

On peut encore relever que parmi les 8 petites communes qui n'ont pas d'offre d'accueil à prestations élargies, 5 d'entre elles offrent un accueil à prestations restreintes.

Ainsi, selon les communes et leur taille, on constate une prédominance d'un type d'offre par rapport à l'autre. Il est en effet plutôt exceptionnel qu'une commune subventionne autant les structures d'accueil à prestations élargies que celles à prestations restreintes.

### DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES À PRESTATIONS ÉLARGIES DANS LES COMMUNES-VILLES

Entre le début des années 1960 et la fin des années 1980, ce sont principalement des structures d'accueil à prestations restreintes, de type *jardin d'enfants*, qui ont été développées, en particulier dans les petites communes. Depuis la fin des années 1980, c'est le nombre de structures offrant des prestations élargies, de type *crèche*, qui a considérablement augmenté, en particulier en Ville de Genève et dans les communes-villes.

La particularité de ce développement de l'offre d'accueil collectif est encore perceptible aujourd'hui, notamment si l'on examine la répartition du nombre total de places : 54% des places en prestations élargies se trouvent en Ville de Genève alors que 39% des enfants d'âge préscolaire y résident, et a contrario 36% des places en prestations restreintes se trouvent dans les petites communes alors que 20% des enfants d'âge préscolaire y résident.

#### Répartition du nombre d'enfants d'âge préscolaire et du nombre de places en accueil collectif, selon la zone, 2014

	Enfants d'âge préscolaire		Places en prestations élargies		Places en prestations restreintes	
	Nb.	En %	Nb.	En %	Nb.	En %
Ville de Genève	8'050	39 %	2'552	54 %	377	25 %
Communes-villes	8'318	41 %	1'497	32 %	597	39 %
Petites communes	4'052	20 %	689	15 %	551	36 %
<b>Ensemble</b>	<b>20'420</b>	<b>100 %</b>	<b>4'738</b>	<b>100 %</b>	<b>1'525</b>	<b>100 %</b>

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014). OCPM - Enfants d'âge préscolaire.

### TAILLE CRITIQUE ET SOLUTIONS DÉVELOPPÉES

Si l'on calcule le taux d'offre selon la zone, on constate que la Ville de Genève a le taux d'offre en prestations élargies le plus élevé (32%)<sup>14</sup>. Les petites communes présentent quant à elles le taux d'offre en prestations restreintes le plus important (14%).

#### Taux d'offre en places d'accueil collectif, selon la zone, 2014

	Prestations élargies	Prestations restreintes
Ville de Genève	32 %	5 %
Communes-villes	18 %	7 %
Petites communes	17 %	14 %
<b>Ensemble</b>	<b>23 %</b>	<b>7 %</b>

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014). OCPM - Enfants d'âge préscolaire.

La difficulté pour les petites communes de développer l'offre d'accueil collectif en prestations élargies est en partie due au nombre peu élevé d'enfants d'âge préscolaire résidant dans la commune, cumulé à une faible densité de population. Ces petites communes n'atteignent ainsi pas une taille critique suffisante pouvant justifier un investissement dans une structure d'accueil à prestations élargies. De plus, ces structures sont plus coûteuses que les structures à prestations restreintes<sup>15</sup> et leur coût est donc plus difficile à supporter pour les petites communes.

Toutefois, certaines communes ont pallié ces difficultés en se regroupant pour créer des structures d'accueil intercommunales à prestations élargies, finançant ainsi conjointement ce type de structure (par exemple *L'île aux mômes*, crèche subventionnée et exploitée par un groupement de 4 communes<sup>16</sup>). D'autres communes parviennent à offrir à leurs habitants ce type d'accueil en subventionnant des places dans une structure d'accueil à prestations élargies localisée sur une commune voisine (par exemple, quelques places sont subventionnées dans la crèche de Confignon par 4 autres communes<sup>17</sup>).

Sur l'ensemble du canton, 9 structures d'accueil à prestations élargies ont des places subventionnées par plusieurs communes (de 2 à 5 communes) ; au total, 19 communes sont impliquées dans le subventionnement de places dans une structure située sur une commune avoisinante.

À noter encore que les communes genevoises, grandes ou petites, soutiennent l'accueil familial de jour<sup>18</sup> par le biais de structures de coordination (qui sont au nombre de 4) ou d'associations (on compte 3 associations dans le canton de Genève).

## CONCLUSION

Les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire, observées au niveau communal dans le canton de Genève, font apparaître des inégalités d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance. L'enjeu est d'autant plus important pour les structures à prestations élargies puisque, comme le montre l'enquête menée auprès des familles en 2014 (cf. *Focus n° 2*), ce type d'accueil – vivement souhaité par ces dernières – est encore insuffisant quelle que soit la zone considérée (petites communes, communes-villes et Ville de Genève).

Fabienne Benninghoff  
Alexandre Jaunin  
Laure Martz

## Bibliographie

- Acs, M. (2013). « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans ». *Études et résultats, avril, n° 839*. Paris: DREES.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ». *Focus n° 1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève ». *Focus n° 2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff F., Jaunin, A. (2015). « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ». *Focus n° 3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff F., Martz, L. (2015). « Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif ». *Focus n° 4*, Mars. Genève: OCPE/SRED.
- Hutmacher, W., Du Pasquier, A.L. (1966). *Les crèches: problèmes de placement d'enfants d'âge préscolaire à Genève, 1964*. Genève: Service de la recherche sociologique.
- Le Bouteillec, N., Kardil L., Solaz A. (2014). « L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ? ». *Population et société, n° 514*. Paris: INED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance. Enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Jaunin, A. (2011). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement de formation*. Genève: SRED.
- Pélamourgues, B. (2012). « Quelle offre territoriale pour l'accueil des jeunes enfants ? ». *L'e-ssentiel, n° 127*. Paris: Cnaf –Dser.
- Schärer, M.E., Zottos, E. (2014). « À petits pas... Histoire des crèches à Genève 1874-1990 ». *Cahiers de l'EESP n° 51*.
- Troutot, P.Y., Trojer, J. & Pecorini, M. (1989). *Crèches, garderies et jardins d'enfants: usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance. Cahier du SRS n° 28*. Genève: Service de la recherche sociologique.

## Abréviations

- OCPM:** Office cantonal de la population et des migrations
- OCPE:** Observatoire cantonal de la petite enfance
- OCSTAT:** Office cantonal de la statistique
- LSAPE:** Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29)
- SASAJ:** Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse
- SRED:** Service de la recherche en éducation

## Annexe 1

### Population résidente et nombre d'enfants d'âge préscolaire, selon la commune, 2014

	Population résidente	Nombre d'enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge préscolaire en % de la population résidente
Aire-la-Ville	1'155	54	5%
Anières	2'495	103	4%
Avully	1'779	81	5%
Avusy	1'452	47	3%
Bardonnex	2'259	91	4%
Bellevue	3'238	165	5%
Bemex	9'925	360	4%
Carouge	21'204	944	4%
Cartigny	875	41	5%
Céigny	691	26	4%
Chancy	1'521	113	7%
Chêne-Bougeries	11'181	391	3%
Chêne-Bourg	8'194	315	4%
Choulex	1'118	43	4%
Collex-Bossy	1'679	72	4%
Collonge-Bellerive	7'836	308	4%
Cologny	5'131	177	3%
Confignon	4'471	175	4%
Corsier	2'022	72	4%
Dardagny	1'543	70	5%
Genève	197'376	8'050	4%
Genthod	2'776	94	3%
Grand-Saconnex	12'061	562	5%
Gy	501	27	5%
Hermance	1'018	48	5%
Jussy	1'275	62	5%
Laconnex	620	16	3%
Lancy	31'126	1'577	5%
Meinier	2'083	115	6%
Meyrin	22'075	947	4%
Onex	18'366	814	4%
Perly-Certoux	3'080	140	5%
Plan-les-Ouates	10'344	417	4%
Pregny-Chambesey	3'589	115	3%
Presinge	686	27	4%
Puplinge	2'042	63	3%
Russin	506	14	3%
Satigny	4'040	248	6%
Soral	768	29	4%
Thônex	14'057	530	4%
Troinex	2'332	89	4%
Vandoeuvres	2'589	90	3%
Vermier	35'164	1'649	5%
Versoix	13'244	550	4%
Veyrier	11'058	499	5%
<b>Canton de Genève</b>	<b>482'545</b>	<b>20'420</b>	<b>4%</b>

### Nombre de places d'accueil subventionnées et taux d'offre, selon la commune de subventionnement, 2014

Nombre de places subventionnées - Prestations élargies	Nombre de places subventionnées - Prestations restreintes	Taux d'offre en places d'accueil subventionnées - Prestations élargies	Taux d'offre en places d'accueil subventionnées - Prestations restreintes
4	4	7%	7%
18	34	17%	33%
2.5	14	3%	17%
2.6	15	6%	32%
6	16	7%	18%
25	7	15%	4%
76.4	46	21%	13%
253	83	27%	9%
3	13	7%	32%
0	0	-	-
0	24	-	21%
25	44	6%	11%
100	31	32%	10%
0	0	-	-
8	16	11%	22%
56	33.5	18%	11%
55	19	31%	11%
49.5	32	28%	18%
14	29	19%	40%
0	19	-	27%
2551.7	377	32%	5%
23	9	24%	10%
104	0	19%	-
3.5	0	13%	-
8	0	17%	-
11.3	17	18%	27%
0	5	-	31%
244	90.7	15%	6%
21.3	23	19%	20%
152	76	16%	8%
126	41.3	15%	5%
0	18	-	13%
129	53	31%	13%
12	18	10%	16%
6	0	22%	
8	31	13%	49%
0	0	-	-
54	31	22%	13%
0	12	-	41%
110	25	21%	5%
10	16	11%	18%
8	18	9%	20%
254	57	15%	3%
124	32	23%	6%
80	95	16%	19%
<b>4737.8</b>	<b>1524.5</b>	<b>23%</b>	<b>7%</b>

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014). OCPM - Enfants d'âge préscolaire. OCSTAT - Population résidente.

---

## Notes

<sup>1</sup> Depuis 2014, un relevé statistique est effectué annuellement par l'OCPE/SRED auprès de toutes les structures d'accueil collectif de la petite enfance bénéficiant d'une autorisation du SASAJ (structures à prestations élargies et restreintes) ainsi que les structures d'accueil familial (accueillantes familiales de jour agréées travaillant dans les structures de coordination et les crèches familiales). Les premières données statistiques du relevé de 2014 ont déjà fait l'objet d'une publication (*Focus n°4*, OCPE/SRED, mars 2015).

<sup>2</sup> Hormis la participation financière des parents qui, dans les crèches, est fixée en fonction de leur capacité économique (LSAPE, art.6, al.1).

<sup>3</sup> Les institutions de droit public qui financent des places à prestations élargies en 2014 sont : Etat de Genève, Hospice général, HUG, SIG, Université de Genève et CFF (société anonyme de droit public).

<sup>4</sup> Les entreprises qui financent des places à prestations élargies en 2014 sont : CERN, CICR, Crédit Suisse, Firmenich, HSBC, Procter & Gamble, RTS.

<sup>5</sup> Parmi les places financées soit par des institutions de droit public soit par des entreprises, près de la moitié résulte d'un partenariat avec la Ville de Genève ; c'est le cas aussi d'autres grandes communes mais dans une moindre mesure.

<sup>6</sup> La municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance implique une gestion communale des prestations de prise en charge des jeunes enfants (critères d'accès, horaires, tarifs, etc.) et une fonctionnarisation du personnel éducatif.

<sup>7</sup> Bernex, Meyrin, Plan-les-Ouates, Vernier.

<sup>8</sup> Cologny, Dardagny, Jussy, Meinier, Puplinge, Veyrier.

<sup>9</sup> Les *jardins d'enfants/garderies* sont des lieux de socialisation à fréquentation régulière. Ils sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent principalement les enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Les *crèches* sont, quant à elles, ouvertes toute la journée et presque toute l'année, et accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. Elles sont prioritairement destinées aux enfants dont les deux parents sont actifs (exerçant une activité professionnelle, en recherche d'emploi ou en formation).

<sup>10</sup> Enfants d'âge préscolaire : enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

<sup>11</sup> Des places d'accueil peuvent aussi être attribuées à des enfants dont les parents ne résident pas sur la commune mais y travaillent.

<sup>12</sup> Nommé également *taux d'équipement* ou *de couverture*.

<sup>13</sup> Bien que les structures d'accueil à prestations restreintes soient principalement fréquentées par des enfants âgés de plus de 18 mois, le taux est calculé sur l'ensemble des enfants d'âge préscolaire (comme pour les prestations élargies).

<sup>14</sup> Dans son calcul du taux d'équipement, la Ville de Genève inclut les places financées par les partenaires ainsi que les crèches familiales.

<sup>15</sup> Les structures à prestations restreintes ne sont pas ouvertes toute la journée, ni toute l'année, les besoins en personnel éducatif sont donc moins importants. De plus, la taille des locaux est en général plus modeste.

<sup>16</sup> Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance.

<sup>17</sup> Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny.

<sup>18</sup> L'accueil familial de jour sera traité, d'un point de vue statistique, dans une prochaine note.